

PROMOTION DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET CROISSANCE ECONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE : QUELLE RELATION ?

R. K. YABILE

Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales. 08 BP 1295 Abidjan 08. E-mail : kinimoren@yahoo.fr

RESUME

L'insécurité alimentaire constitue une préoccupation majeure en Afrique occidentale. La hausse des prix des denrées alimentaires a été à l'origine des manifestations dans de nombreux pays en voie de développement dont la Côte d'Ivoire en 2008. Le contexte international et régional est plus que jamais favorable à la mise en œuvre d'une politique agricole visant la couverture des besoins alimentaires nationaux. Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de réduire la perte de devises due aux importations massives de denrées alimentaires, le Gouvernement ivoirien a adopté un document de stratégie de relance de l'activité rizicole. Cette étude examine le bien-fondé de cette nouvelle campagne pour l'autosuffisance alimentaire et établit dans quelle mesure, hormis l'économie cacaoyère, la promotion de l'agriculture vivrière peut constituer le moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Les données utilisées proviennent de la Banque Mondiale (côte d'Ivoire country_Meta_data). L'analyse économétrique montre qu'il existe une relation positive entre le PIB et la production vivrière ; ainsi, une variation de 1 % de la production vivrière engendre une augmentation de 0,415 % du PIB. Ce résultat est confirmé par les estimations du Ministère de l'Agriculture (2010) : un accroissement de 1 % du taux de croissance de l'économie nationale engendre une réduction de la pauvreté de 1,88 % tandis qu'un accroissement de 1 % du taux de croissance agricole génère une réduction de la pauvreté de 4,56 %. Dans sa quête de promotion de la production vivrière, le pays devra toujours maintenir l'expansion des exportations agricoles ; ces deux stratégies doivent aller de pair, le but étant que les importantes recettes d'exportation soient allouées à des dépenses prioritaires autres que le financement des importations de produits vivriers.

Mots clés : Agriculture vivrière, avantages comparatifs, pauvreté, développement économique, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

PROMOTION OF FOOD CROPS AND ECONOMIC GROWTH IN CÔTE D'IVOIRE : WHAT RELATIONSHIP ?

Food insecurity constitutes a major preoccupation in West Africa. The increase of food prices is the cause of several troubles in developing countries including Côte d'Ivoire in 2008. The international and regional context is more than ever favorable to the implementation of an agricultural policy aimed at covering the national needs for food. In order to insure the country's food security and to reduce cash outflow due to huge food imports, the Ivorian government has adopted a rice production promotion strategy. This study analyses the rationale of this new food self sufficiency campaign and asses to what extend the food crop promotion could be the engine of the ivorian economic growth. Data is generated from the World Bank (Côte d'Ivoire country_Meta_data). The econometric analysis shows that there is a positive relationship between GDP and food production. In fact, an increase of 1 % of food production generates an increase of 0.415 % to GDP. This result is confirmed by estimates of the Ministry of Agriculture (2010) : a 1 % increase in growth rate of the national economy creates a poverty reduction of 1.88 % while a 1 % increase rate of agricultural growth generates a poverty reduction of 4.56 %. In its quest to promote food production, the country must always maintain the expansion of agricultural exports, both strategies are combined, in order that substantial export revenues are allocated to priority outlays other than financing food imports.

Keys words : Food crops, comparative advantages, poverty, economic development, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, 2009) souligne : "2009 a été une année dévastatrice pour les personnes qui souffrent de la faim dans le monde ; le ralentissement de l'économie mondiale, qui a succédé immédiatement à la crise alimentaire de 2006 - 2008, a privé 100 millions de personnes supplémentaires d'un accès à la nourriture adéquate". Au cours de la dernière décennie, la proportion de personnes sous-alimentées en Afrique Occidentale n'a pas diminué et 20 % de la population souffrent de la faim chronique. Selon cette même source de la FAO, la population africaine doublera en 2050 et le réchauffement climatique aggravera le problème de la faim en réduisant de 30 % la capacité de production du continent. L'insécurité alimentaire constitue donc une préoccupation majeure en Afrique de l'Ouest.

Avant le coup d'Etat de décembre 1999, la Côte d'Ivoire jouissait d'une stabilité politique exemplaire ; cet environnement de paix a favorisé une croissance économique soutenue grâce à l'exportation de produits agricoles (café, cacao, banane, ananas, hévéa, coton, palmier à huile, etc.), mais a permis également d'atteindre l'autosuffisance alimentaire (hormis le riz dont la situation s'est considérablement dégradée depuis 1977). La Côte d'Ivoire a réalisé en termes réels un taux de croissance moyen d'environ 7 %. Cet essor économique a été interrompu au début des années 80 suite à l'effondrement des cours des produits de base et à la surévaluation du taux de change du franc CFA qui a affecté la compétitivité des produits d'exportation. En outre, l'industrialisation n'a pas suivi pour transformer les produits de base et créer de la valeur ajoutée. Ainsi, le produit national brut par habitant estimé à 1 020 dollars US en 1980 a stagné jusqu'à présent à environ 900 dollars US.

Existe-il à l'état actuel un secteur économique susceptible de relayer l'économie cacaoyère comme moteur de la croissance de la Côte d'Ivoire ? En analysant les succès et les défis rencontrés au cours des cinquante ans après l'indépendance de la nation, il apparaît que la

politique d'ouverture sur l'extérieur poursuivie par les autorités ivoiriennes s'est révélée limitée pour le développement économique durable du pays. Face à la paupérisation de plus en plus prononcée que connaissent les couches dites vulnérables, un accent particulier doit être mis sur le développement des activités de production et de commercialisation des cultures vivrières pour une prise en charge autoentretenu des populations rurales.

Les féculents concourent à l'atteinte d'un certain niveau d'autosuffisance ; par contre, les cultures maraîchères et protéagineuses ne couvrent qu'à peine 60 % des besoins nationaux). Le bilan alimentaire reste structurellement déficitaire en céréales, en particulier en riz et en blé dont les approvisionnements se caractérisent par des importations massives qui se chiffraient en 2009 respectivement à 919 081 et 494 765 t pour des coûts de 234 milliards et de 72,3 milliards de francs CFA (Anonyme, 2009). Le secteur de l'élevage, représente 2 % du PIB et connaît un net recul (hormis l'aviculture). Le taux de couverture nationale des besoins est de 44,6 % pour la viande et abats et de 12,6 % pour le lait et les produits laitiers. Au cours de ces dernières années, le poisson est devenu la principale source de protéines animales pour une consommation *per capita* estimée à 15 kg/an. Les ressources halieutiques couvrent à peine 20 % des besoins nationaux ; le déficit est comblé par l'importation de plus de 250 000 t de produits de pêche (Anonyme, 2010). Pour satisfaire les demandes des produits alimentaires, la Côte d'Ivoire a constamment recours à des importations massives (100 % pour le blé, plus de 50 % pour le riz, 34 % pour les fruits et légumes, 47 % pour les produits carnés). Cette tendance à un approvisionnement croissant à l'extérieur pour combler les déficits alimentaires, combiné à l'accroissement des prix en termes réels des produits, engendre des factures d'importations exorbitantes. Les figures 1 et 4 montrent l'évolution de l'offre et de la demande des féculents, des céréales, de la viande, des poissons et fruits de Mer ; hormis les féculents, elles font ressortir un écart important entre l'offre et la demande et partant une couverture difficile de la consommation nationale uniquement par la production locale.

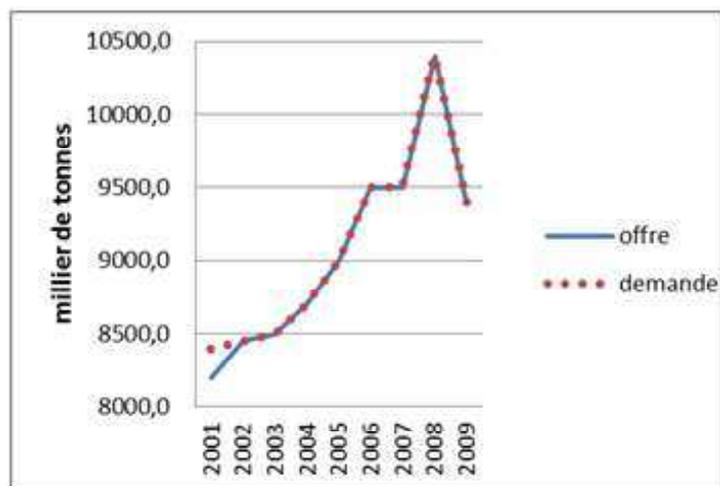


Figure 1 : Evolution de l'offre et de la demande des féculents.

Supply and demand trend of staple foods.

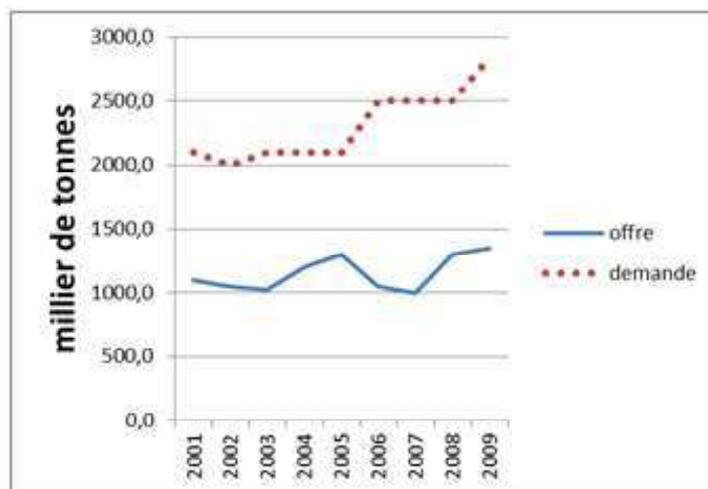


Figure 2 : Evolution de l'offre et de la demande des céréales.

Supply and demand trend of cereals

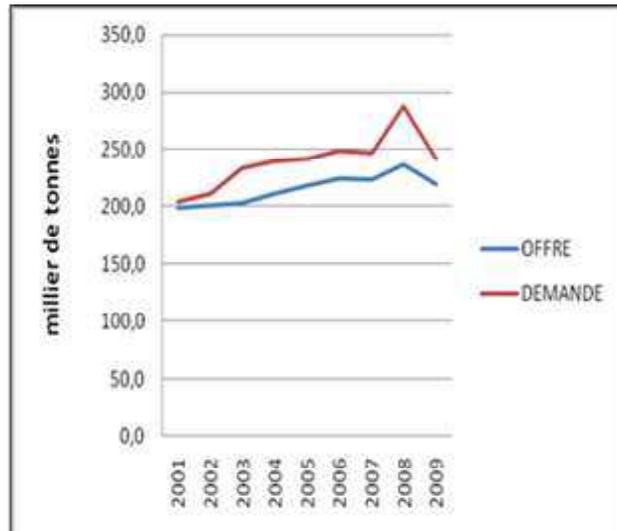


Figure 3 : Evolution de l'offre et de la demande des viandes.

Supply and demand trend of meats.

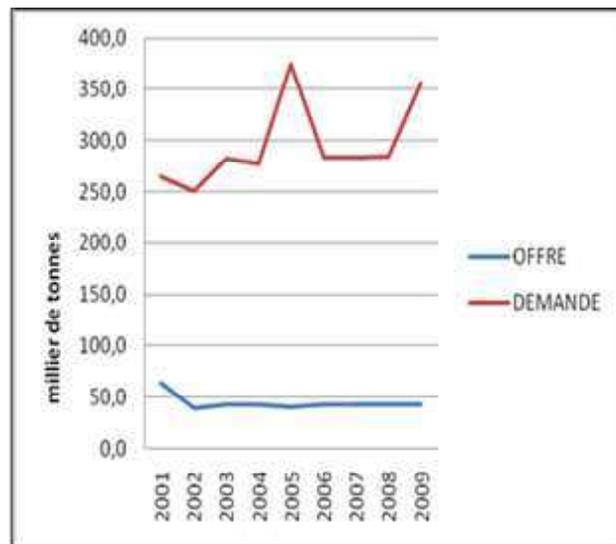


Figure 4 : Evolution de l'offre et de la demande de poissons et de fruits de mer.

Supply and demand trend of fish and sea foods.

Pour alléger ses charges financières et surtout pour diminuer l'hémorragie de devises qui auraient pu être affectées à des secteurs prioritaires tels que la santé et l'éducation, l'Etat ivoirien a affiché sa volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit d'inverser la tendance actuelle en améliorant l'accroissement annuel de la production vivrière à un taux supérieur au taux de croissance annuel de la population ivoirienne. A travers le document de stratégie de la relance de l'activité rizicole,

adopté en Juin 2008, les pouvoirs publics ont décidé de remédier à la pénurie de riz et assurer la sécurité alimentaire de la nation.

Dans quelle mesure cette nouvelle politique de la promotion de l'agriculture vivrière, en dehors de l'économie cacaoyère, peut-elle constituer le moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire ? Selon la FAO (2001), les hommes sont le moteur de la croissance d'un pays et la nourriture est leur carburant. Le travail est le bien le plus important dont disposent les pauvres.

Cependant, il est sérieusement perturbé par la faim. Une meilleure nutrition de la population a un impact direct sur la croissance économique en améliorant la productivité de la main d'œuvre et indirectement en augmentant l'espérance de vie et en améliorant la santé. Si cela est vrai au niveau individuel, tout concourt à montrer que cette notion est valable pour le bien être des nations. En effet, selon la même source de la FAO, une étude a examiné le lien entre l'augmentation de l'apport alimentaire dans les pays en développement et le produit intérieur brut (PIB) sur une période de 30 ans. Elle a révélé que si les nations, ayant des taux élevés de sous-alimentation, avaient porté leur ration alimentaire à un niveau adéquat, leur PIB aurait augmenté de 45 %. Dans la même veine, une autre étude attribue la moitié de la croissance économique réalisée au Royaume Uni et en France au 18^e et 19^e siècles aux améliorations de la nutrition et de la santé. En effet, dans ces deux pays, à partir d'une politique agricole bien ciblée, l'accent a été mis sur la nutrition qui a contribué dans un premier temps à la réduction du taux de mortalité ; ensuite, les efforts fournis pour satisfaire les besoins de la population croissante, ont conduit à la croissance économique et au développement.

En Côte d'Ivoire, de nombreuses études ont porté sur le secteur agricole et en particulier sur l'autosuffisance alimentaire ; cependant, rares sont celles qui établissent la relation entre la production vivrière et la croissance économique ; une telle démarche est essentielle pour mieux cerner les déterminants de la croissance économique et pour une meilleure affectation des ressources de l'Etat.

L'objectif de cette recherche est de montrer la relation existant entre la promotion de l'agriculture vivrière et la croissance économique. La présente étude comprend cinq (5) parties : (1) une introduction présentant la problématique et l'évolution de la recherche sur la production vivrière et le PIB ; (2) une méthodologie analysant la relation entre la production vivrière et le PIB ; (3) Une section analytique interprétant les résultats du modèle et discutant du bien fondé

et de la rationalité de la politique d'autosuffisance alimentaire ; (4) un volet répertoriant les avantages socio-économiques ; (5) enfin, une conclusion faisant ressortir des recommandations de politique économique.

METHODOLOGIE

METHODE D'ANALYSE

L'objectif de cette recherche est de montrer la relation existant entre la promotion de l'agriculture vivrière et la croissance économique. En d'autres termes, nous voulons montrer que dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, l'expansion de l'agriculture vivrière aura un impact positif sur la croissance économique.

Selon l'optique production, on a : $PIB = \sum_{j=1}^n VA_j$, avec VA_j la valeur ajoutée du secteur j . Si on veut mettre en exergue le secteur du vivrier, on peut écrire : $PIB_t = \alpha X_t + \beta$

Avec : α : paramètre à estimer ; β constante qui prend en compte les autres secteurs et facteurs.

On peut passer aux élasticités en estimant le modèle suivant : $\ln(PIB)_t = \gamma \ln(X)_t + \beta + \mu_t$

Avec : \ln = logarithme ; μ_t = le terme de l'erreur ; γ et β les paramètres du modèle.

DONNEES

La mise en œuvre de la méthode d'analyse présentée ci-dessus nécessite des séries chronologiques aussi bien sur le PIB que sur la production vivrière. Les données proviennent de la base de données de la Banque Mondiale. Ainsi, nous disposons d'une série de données sur le PIB et la production vivrière de 1960 à 2010. Pour cerner l'évolution en quantité de la production vivrière, il est recommandé de construire l'indice de Laspeyres des quantités pour isoler l'effet des prix. Les quantités en valeur sont construites en valorisant la production à partir des prix de l'année 2000 prise comme année de base.

RESULTATS

RESULTATS DU MODELE ECONOMETRIQUE

Le diagnostic de la régression montre que le modèle est globalement significatif, c'est-à-dire qu'il existe une relation linéaire entre le PIB et la production vivrière. Par ailleurs, les coefficients sont significativement différents de zéro. Il existe une relation positive entre le PIB et la production vivrière. En effet, selon le modèle, 88,5 % des variations du PIB sont expliquées par les variations de la production vivrière. Ainsi, une variation de 1 % de la production vivrière engendre une augmentation de 0,415 % du PIB (Tableau 1).

Ces résultats confirment l'ensemble des résultats des études effectuées sur le secteur agricole de la Côte d'Ivoire en relation avec la croissance économique. En effet, des estimations (Anonyme, 2010) révèlent les conclusions suivantes : (a) un accroissement de 1 % du taux de croissance de l'économie nationale engendre

une réduction de la pauvreté de 1,88 % tandis qu'un accroissement de 1 % du taux de croissance agricole génère une réduction de la pauvreté de 4,56 % ; (b) la contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté est plus élevée que celle due à la croissance non agricole. Au niveau rural et national, une réduction de la pauvreté de 1 % peut être attribuée pour près de 75 % à la croissance du secteur agricole ; (c) les stratégies de croissance isolée ciblant l'igname, le manioc et la banane plantain constituent un potentiel significatif d'augmentation de revenus agricoles et de réduction de la pauvreté. Toutefois, la stratégie de réduction de la pauvreté serait plus efficace si elle est élargie à l'ensemble du secteur agricole.

Par ailleurs, dans une étude se rapportant à la performance agricole et industrielle en Inde, Rangarajan (1982) a montré qu'un accroissement de 1 % du taux de croissance agricole stimule un accroissement de 0,7 % du taux de croissance du revenu national.

Tableau 1 : Résultats du modèle économétrique.

Results of the econometric model.

reg lnpiib lnvivr

Source	SS	df	MS	Number of obs = 51		
Model	10.5358202	1	10.5358202	F(1, 49)	=	384.70
Residual	1.34195764	49	.027386891	Prob > F	=	0.0000
-----+-----				R-squared	=	0.8870
Total	11.8777779	50	.237555557	Adj R-squared	=	0.8847
-----+-----				Root MSE	=	.16549
lnpiib	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnvivr	.4146733	.0211419	19.61	0.000	.3721871	.4571594
_cons	16.2778	.3252508	50.05	0.000	15.62419	16.93142

DISCUSSION

BIEN FONDE DE LA POLITIQUE D'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE

Le paradoxe de l'agriculture ivoirienne peut être formulé comme suit : " nous produisons ce que nous ne consommons pas et nous consommons ce que nous ne produisons pas suffisamment". Il est grand temps de revenir au principe de base de l'agriculture. L'objectif de toute agriculture est d'abord et avant tout de procurer de la nourriture aux enfants de la terre, en l'occurrence la population locale.

Le secteur des cultures vivrières est constitué essentiellement de femmes regroupées au sein d'au moins 150 coopératives de production et de commercialisation de denrées alimentaires. Il dégage aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de 700 milliards de francs CFA et une valeur ajoutée de plus de 370 milliards de francs CFA ; au plan commercial, la distribution des produits vivriers occupe plus de 6 000 grossistes et demi-grossistes et plusieurs milliers de détaillants (Anonyme, 2010). La périssabilité des produits, l'accès difficile des zones de production et les coûts élevés du transport avec pour corollaire la mévente des produits, le racket, l'inorganisation et le manque de professionnalisme des acteurs sont autant de facteurs qui minent le secteur vivrier.

Les contraintes liées à la collecte, au groupage et à l'acheminement des denrées alimentaires en vue de l'approvisionnement des marchés urbains, neutralisent l'effort aussi bien des producteurs que des femmes qui se sont investies dans les opérations de distribution, à travers la création de marchés de gros, demi-gros et de détail. Ces problèmes constituent un frein au développement socio-économique des acteurs de la filière et contribuent à leur paupérisation dans la mesure où les modestes ressources financières investies ne sont pas souvent rentabilisées.

Hormis la riziculture irriguée (spéculation initialement subventionnée par les pouvoirs publics), les investissements et la vulgarisation agricole ont été affectés prioritairement aux cultures industrielles. L'agriculture d'exportation constituait l'objet de toute la politique d'intervention de l'Etat et de stimulation de la production agricole. La plupart des cultures vivrières ne bénéficient pas jusqu'à présent d'une

politique explicite. Toutefois, il existe une forte complémentarité entre cultures de café-cacao et cultures vivrières en raison de la permanence de l'autoconsommation au niveau de l'agriculture paysanne. La réalité est que l'unité de production accorde une importance majeure à la sécurité alimentaire ; ce qui explique l'une des caractéristiques des systèmes de production en forêt où les cultures d'exportation sont souvent plantées avec les cultures vivrières.

Cette complémentarité est illustrée par l'association banane plantain-cacao. En général, la banane plantain est consommée dans toute la zone forestière et représentait la moitié de la consommation des féculents à Abidjan (Chataigner, 1985). Elle constitue le premier produit alimentaire de la zone forestière ; sa production représente environ 25 % des féculents et 20 % de l'ensemble des vivriers nationaux (Anonyme, 2010). La récolte s'échelonne sur une partie de l'année, mais il survient un déficit saisonnier d'Avril à Septembre. La production est autoconsommée à près de 60 % et fait l'objet d'un commerce interne entre les régions de production et les centres urbains. De plus en plus, elle donne lieu à des exportations croissantes au niveau sous-régional et international (principalement en France). A titre d'illustration, à défaut de statistiques par pays destinataire, la Côte d'Ivoire a exporté globalement 4 052 et 6 541 t de régimes de banane plantain (vrac) respectivement de 2009 à 2010 (FAO, 2009). La banane est surtout produite pour servir d'ombrage aux jeunes plants de cacaoyers et satisfaire la consommation familiale. Son rythme de plantation est donc dépendant de celui du cacao.

En général, la dynamique des plantations en zones forestières est étroitement liée à la production alimentaire de base, constituée de féculents (igname, manioc, banane plantain). Tant qu'il y aura des parcelles disponibles affectées à la cacaoculture, on assistera à une augmentation de la production alimentaire et au maintien de la situation actuelle de production satisfaisante de féculents. Dans la perspective de la disparition du patrimoine forestier, la culture du bananier doit désormais intégrer l'adoption de stratégies nouvelles de production dont le développement et la production améliorée de culture de contre saison.

Aujourd'hui, la plupart des spéculations agricoles enregistrent des performances à l'exception du binôme café-cacao. Le repli des productions de café et du cacao peut s'expliquer d'une part par

le vieillissement des vergers et d'autre part par le délaissement de certaines plantations au profit des cultures vivrières et de l'hévéa. Cette dernière spéculation suscite l'engouement des paysans en zones forestières. Cependant, contrairement au développement des cultures café-cacao, l'hévéaculture est souvent réalisée sans l'association avec les cultures vivrières, notamment les féculents. Il en résulte l'achat de vivriers provenant d'autres zones pour subvenir aux besoins alimentaires des exploitations hévéicoles. En raison de la raréfaction des parcelles cultivables, le développement de l'hévéaculture se fait souvent au détriment de la promotion des cultures vivrières ;

En revanche, la situation du riz diffère de celle des féculents. On distingue l'émergence de deux systèmes de production : la production pluviale et la production irriguée ; le riz pluvial couvre 90 % des superficies rizicoles. Pendant les deux décennies post indépendance, la production rizicole a connu de fortes variations en relation directe avec la politique des prix tantôt favorable à la production, tantôt largement favorable à la consommation. En 1976, la production nationale couvrait 75 % de la demande. Au début des années 80, la relative dépendance alimentaire du pays était jusqu'alors un phénomène essentiellement urbain ; elle concernait l'agglomération abidjanaise et les grandes villes ; cependant, elle s'étend désormais progressivement au milieu rural.

Parmi les raisons de cette pénurie alimentaire, il faut citer le rôle de la croissance économique de la Côte d'Ivoire et de son corollaire, l'urbanisation rapide, en particulier Abidjan. Du fait de l'urbanisation rapide de la Côte d'Ivoire avec trois ruraux pour un urbain en 1965 ; 1,5 ruraux pour un urbain en 1995 et une prévision sous cette tendance de plus en plus d'urbains que de ruraux en 2015. Le riz est devenu l'aliment principal de la population vivant en Côte d'Ivoire. La consommation de riz par habitant est estimée à 64 kg/an (Anonyme, 2009). Cependant, selon l'étude de Châtaigner (*op cit*), le rythme d'accroissement démographique dans les villes ne suffit pas à expliquer l'accroissement de la consommation totale de riz et de blé. Il est vraisemblable que la consommation de riz et de blé s'ajoute, plutôt que s'y substitue, au régime alimentaire, en l'améliorant. Cette population urbaine a composé sa ration alimentaire en fonction de ses habitudes alimentaires mais surtout en fonction de ses ressources financières et de l'offre qui lui était présentée.

Or, l'offre des produits proposés a exercé une action remarquable dans la constitution de la fonction de la demande alimentaire urbaine. Elle a favorisé une tendance à la consommation du riz dont le prix subventionné par l'Etat ivoirien jusqu'à la fin des années 90, a, en termes réels, diminué constamment au cours des décennies 80 et 90. Ainsi, quelle que soit l'abondance des produits vivriers sur les marchés, la calorie de riz était toujours la moins chère au cours de cette période.

En outre, parmi les causes du déséquilibre entre la production nationale et la consommation de riz, il faut citer également la mauvaise appréciation des facteurs exogènes et endogènes. Au cours des années 70, le riz produit par les pays asiatiques était vendu sur le marché international à 75 francs CFA/kg alors que la production locale se négociait à 150 francs CFA / kg ; il va s'en dire que le gouvernement ivoirien a opté pour l'achat du riz sur le marché international et la mise en veilleuse des subventions de ses productions rizicoles. Depuis 2008, avec la flambée des prix des biens de première nécessité, les prix du riz et d'autres denrées ont connu une hausse. Face à cette situation, les autorités ont répondu par des exonérations fiscales de ces produits.

Avec la libéralisation de la filière rizicole, le prix d'achat au producteur varie en fonction de la zone et de la période de l'année. Au cours de la période 2005-2008, le prix d'achat au paysan a varié de 110 à 125 francs CFA/kg. Depuis Mars 2008, la flambée des prix de riz sur le marché international permet au prix d'achat au producteur de se maintenir dans la fourchette 150-200 francs CFA /kg. Ainsi, le relèvement de 60% du prix au paysan va donner un regain d'intérêt à cette spéculation (les coûts de production du riz pluvial et du riz irrigué étant estimés respectivement à (70 et 90 francs CFA/kg).

Le producteur étant rationnel, il serait difficilement concevable que le paysan de la zone forestière opte pour un gain de 1000 francs CFA par jour pour la riziculture pluviale alors que le cacao ou l'hévéa peuvent lui procurer respectivement 5167 et 5600 francs CFA par jour. En outre, les cultures de cacao et d'hévéa constituent des éléments d'héritage et créent la richesse chaque année. Il est donc clair que la riziculture pluviale ne peut être assurée que par les femmes et les allogènes du Nord qui n'ont pas souvent accès aux bonnes terres. Ces

riziculteurs sont ceux dont les coûts d'opportunité du travail sont les plus faibles. Il convient donc de moderniser (mécanisation et utilisation d'intrants) la riziculture pluviale pour accroître les rendements et procurer des revenus adéquats aux producteurs.

En d'autres termes, les particularités de la situation alimentaire en Côte d'Ivoire font ressortir une production satisfaisante des féculents tandis que les importations de céréales ont atteint un seuil alarmant. La crise alimentaire internationale a montré la nécessité et l'importance pour les pays africains de mettre en place non seulement des politiques efficaces de production des denrées alimentaires, mais également de disposer d'un circuit performant de distribution et d'approvisionnement des marchés urbains afin de faciliter l'accès des produits vivriers aux populations. Ainsi, le contexte international, régional et l'environnement sont plus que jamais favorables à la mise en œuvre d'une politique rizicole visant la couverture des besoins nationaux. Dans le but d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de réduire la sortie de devises, le gouvernement ivoirien, à juste titre, a adopté en Juin 2008, un document de stratégie de relance de l'activité rizicole.

Rationalité économique de la politique d'autosuffisance alimentaire

Au cours de la première décennie post-indépendance, la théorie des avantages comparatifs et celle de la spécialisation internationale du travail ont constitué les fondements de la politique globale de développement de la Côte d'Ivoire. Cette politique stipule que les pays en développement ont intérêt à exporter vers les nations industrialisées les matières premières dont ils disposent en abondance. Cet échange leur rapportera en retour des devises étrangères qui leur permettront d'acquérir des biens d'équipement nécessaires à leur développement. Depuis l'indépendance, la production nationale du riz a fait l'objet d'une attention particulière de l'Etat ivoirien. A des degrés divers, la Côte d'Ivoire a cherché à encourager le développement de la riziculture irriguée afin de satisfaire localement une proportion importante de la consommation nationale.

En 2009, avec une entrée nette en devise de 1 150 francs CFA/kg et 877 francs CFA/kg respectivement pour le cacao marchand et le caoutchouc, l'exportation de 900 000 t de cacao

ou de caoutchouc procure respectivement 1 035 ou 789,3 milliards de francs CFA à la Côte d'Ivoire. Par contre, avec un prix rendu Abidjan de 263 francs CFA/kg pour le riz, l'importation de 900 000 t de riz lui coûte 236,7 milliards de francs CFA de devise. Or, il faut respectivement environ 120 ou 53 journées de travail pour produire respectivement une tonne de cacao ou de caoutchouc contre 150 journées pour une tonne de riz pluvial (riz blanc décortiqué). La main d'œuvre étant un facteur limitant pour l'agriculture ivoirienne encore extensive, sa pénurie pourrait au moins freiner le développement de la production cacaoyère ou hevécicole à la suite d'une reprise de la production rizicole à grande échelle.

Conformément à la théorie des avantages comparatifs, au lieu de consacrer 135 millions de journées à son autosuffisance alimentaire, la Côte d'Ivoire ne trouve-t-elle pas son intérêt à fournir respectivement 108 millions ou 47,7 millions de journées de travail sur les plantations de cacaoyers ou les plantations d'hévéa pour compenser son déficit rizicole par les importations ? Le revenu du riziculteur (200 000 francs CFA/ha) s'est sensiblement amélioré et rapproché de celui du cacao (310 000 francs CFA/ha) ou de l'hévéa (439 500 francs CFA/ha).

En d'autres termes, selon les partisans de la théorie des avantages comparatifs, si la Côte d'Ivoire accroît sa production cacaoyère ou hevécicole, la nation gagnerait des devises suffisantes pour importer des tonnages de riz nettement supérieurs à ceux que le pays serait capable de produire avec la même consommation de facteurs de production. Cependant, la différence des coûts de production de produits à échanger constitue le fondement de la théorie des avantages comparatifs ; cette approche ne s'occupe pas de la structure et de l'évolution de la demande de ces biens ; celle-ci est également d'une importance souvent capitale, surtout dans un environnement de fluctuations. En conséquence, la théorie des avantages comparatifs présente des limites ; elle ne peut pas constituer le critère de choix des cultures d'exportation au détriment des produits vivriers.

A titre d'illustration, à long terme, selon les estimations de l'Organisation Internationale du Café-Cacao, le taux de croissance annuel de la demande de cacao est de 4 % ; l'élasticité du prix de cette demande ($e = -0,9$) indique que pour optimiser les recettes de l'ensemble des

pays producteurs de cacao, il faut réduire les ventes de ce produit. La part de la Côte d'Ivoire (43 %) risque à elle seule de réduire les revenus issus du cacao si le pays élargit son offre au-dessus de la capacité d'absorption de la demande ; si la part de la production ivoirienne décroît, les autres pays vont augmenter leur part de marché ou maintenir cette part constante. A l'instar de la Malaisie et du Brésil, il faut plutôt compter avec la politique expansive de certains pays membres pour lesquels les entrées en devises jouent un plus important rôle que la rentabilité. Même au cas où leur production s'accroît plus vite que la demande, ces entrées s'améliorent tant que la part dans le marché n'excède pas la valeur de l'élasticité de la demande mondiale de cacao.

Au cours de la période 2006 - 2009, le taux de croissance annuel de la production cacaoyère (- 4,4 %) de la Côte d'Ivoire est inférieur à ceux du Brésil et de la Malaisie et aucun indice ne laisse prévoir le fléchissement de la production de ces deux pays, puisque les planteurs brésiliens bénéficiant de prix au producteur très proches des cours mondiaux, il semble donc que la Côte d'Ivoire soit confrontée à une concurrence croissante.

Malgré la flambée des prix du riz sur le marché international, le coût d'un kilogramme de riz importé (358 francs CFA) reste relativement inférieur à celui du riz national évalué à 408 francs CFA (Anonyme, 2008). Cependant, l'autosuffisance alimentaire ne saurait se limiter à la question de savoir si la Côte d'Ivoire réussira à produire à des coûts marginaux certainement élevés quelque 1 500 000 t de riz prévues pour assurer la couverture nationale en 2012 (Anonyme, 2010). En effet, le problème alimentaire qui est caractérisé par l'importation du riz, vient des transactions d'importations nécessaires à nourrir les populations. Certes, la préférence des consommateurs urbains pour le riz, dictée par la nécessité de réduire le temps de cuisson des repas et d'autres considérations pratiques telles que la bonne conservation de cette céréale, constitue l'un des facteurs qui militent en faveur du choix de cette stratégie alimentaire. Mais, c'était principalement la lente érosion des prix au consommateur (parallèlement à celle du prix au producteur), soutenue par une politique de subvention à la consommation qui a modifié les modèles de consommation et entraîne jusqu'à présent une hémorragie de devises.

En cette période de crise socio-politique où la Côte d'Ivoire doit faire face à un service de la

dette extérieure (bilatéral et multilatéral) d'environ 600 milliards de francs CFA/an, les 700 milliards consacrés aux importations de denrées alimentaires en 2007, en particulier celles du riz et du blé estimées à 212 milliards (Anonyme, 2008) deviennent difficiles à justifier, en raison des prévisions qui annoncent des cours mondiaux relativement élevés pour ces deux denrées. L'importation à long terme du riz, qui peut être produit sur place à des prix raisonnables au consommateur, entraîne une modification des habitudes alimentaires et rend le pays dépendant du marché international. Cette importation a pour corollaire une désaffection pour les produits locaux et une sortie régulière et surtout croissante des devises qui pourraient servir à des fins productives. Ainsi, avec la flambée du prix du riz sur le marché mondial, les conditions sont réunies pour encourager la production du riz local afin d'assurer au moins à long terme l'autosuffisance alimentaire de la Côte d'Ivoire.

Cependant, la réalisation de la promotion de l'agriculture vivrière doit satisfaire au critère de rentabilité non seulement au niveau de la collectivité nationale mais aussi au niveau des producteurs. Compte tenu des coûts relativement élevés de la production du riz national (en particulier le riz irrigué), il faudra d'abord chercher à en réduire les frais pour accroître la rentabilité au niveau du paysan. Il faudrait aussi améliorer la qualité du riz local décortiqué pour lui permettre d'être compétitif sur le marché. Une étude (Anonyme, 2000) indique que le riz local est très apprécié par de nombreux Ivoiriens à cause de ses caractéristiques organoleptiques. Cette céréale locale doit s'intégrer dans un processus de labellisation et de traçabilité. Certaines études relatives à la solvabilité des consommateurs urbains tendent à suggérer que les revenus du secteur non structuré urbain sont souvent supérieurs à ce qu'on croit. Il est donc convenable que les consommateurs, surtout la catégorie à faibles revenus pourraient s'approvisionner en riz local. Sous l'effet du réajustement du prix du riz à la consommation, la demande des vivriers traditionnels (aux coûts de production relativement bas), qui sont les alternatives à promouvoir, pourrait s'accroître considérablement. Il convient de rappeler qu'une proportion des Ivoiriens (essentiellement le groupe Akan) n'a pas toujours été consommateur de riz. L'engouement vers la consommation du riz est donc un processus réversible. En outre, l'élasticité de la demande de riz par rapport aux revenus est négative ; ce qui signifie

que plus les revenus augmentent, moins les ménages consomment de riz. Subventionnée jusqu'à la fin des années 90, cette céréale peut être considérée comme l'aliment de base de la couche de la population la plus pauvre. L'enquête sur le niveau de vie des ménages (Anonyme, 2002) a montré que de nombreux Ivoiriens ont une forte préférence pour les vivriers traditionnels (igname, manioc et banane plantain).

Avec la libéralisation des filières agricoles, la promotion de la riziculture doit s'étendre aux autres vivriers de grande consommation tels que la banane plantain, l'igname et le manioc. La production nationale de ces denrées est satisfaisante. Les estimations économiques montrent que les filières des féculents constituent les plus grands potentiels d'augmentation de revenus. En effet, les valeurs ajoutées du riz pluvial, de l'igname, du manioc et de la banane plantain ont été respectivement évaluées à 249 000 ; 443 000 ; 772500 et 797 333 francs CFA/ha.

Par ailleurs, la réduction des importations de blé est nécessaire. Le maïs et le blé fournissent respectivement 356 et 334 cal/100g (FAO, 2009). Ainsi, du point de vue calorifique, le maïs est la céréale la plus avantageuse. Il peut être substitué au blé pour la fabrication de pain. Le développement du maïs peut se réaliser sur toute l'étendue du territoire national à des coûts de production relativement bas (135 000 francs CFA/ha contre 160 000 francs CFA/ha pour le riz pluvial) (Anonyme, 2010) ; ce qui pourrait réduire considérablement les importations de blé. Les pouvoirs publics pourraient donc favoriser la production et la valorisation de cette denrée à moyen terme. L'autoconsommation du maïs est d'ailleurs particulièrement acquise dans le Nord du pays. Dans le Sud de la Côte d'Ivoire, le principal utilisateur de la production commerciale est l'industrie d'aliments de bétail, en particulier l'élevage avicole qui représente un débouché important pour les produits agricoles. Cet approvisionnement en sous-produits agricoles contribuera à la souveraineté alimentaire en matière de protéines animales. Il convient d'admettre que de petits accroissements de production trouveront facilement un débouché interne et seront commercialisées vers des unités de stockage-transformation à proximité d'Abidjan. Une volonté politique affirmée pourrait permettre la vulgarisation du maïs dans les autres régions du pays.

Au cours des années 80, le désengagement des pouvoirs publics du secteur agricole a favorisé

l'émergence des coopératives de production, de commercialisation et de petites unités de transformation artisanales de produits vivriers relevant strictement du secteur privé. Par ailleurs, il est nécessaire d'assainir et de structurer le secteur vivrier en mettant en place des organisations professionnelles dynamiques et crédibles. Cette réforme doit être soutenue par l'Etat. Après la restructuration de la filière, il convient de mettre en place une ressource durable de financement susceptible d'assurer la productivité et la rentabilité des opérateurs économiques. Ce financement, en raison de l'insuffisance des appuis bancaires, permettra d'accroître les capacités des organisations professionnelles, de moderniser les circuits de distribution tout en renforçant le système de diffusion de l'information commerciale, les capacités des structures d'encadrement de la production et de la commercialisation des produits vivriers et stimuler également l'emploi des jeunes dans la filière. C'est donc à juste titre que le gouvernement ivoirien a lancé un projet de création d'un fonds d'appui financier ciblé et opérationnel au secteur vivrier. L'objectif général de ce fonds est de soutenir financièrement les activités liées à la commercialisation (collecte, groupage et approvisionnement des marchés nationaux), la transformation, l'exportation et le développement des cultures vivrières pour une autosuffisance alimentaire pérenne.

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POLITIQUE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

En Côte d'Ivoire, une amélioration de la production agricole permettra de mieux approvisionner les marchés locaux et de stimuler la croissance économique. L'accroissement de la production alimentaire de la masse paysanne (constituant 65 % de la population active) devrait contribuer également à l'élargissement du marché intérieur. En effet, si la plupart des paysans parviennent à dégager des surplus vivriers commercialisables notables qui ne risquent pas de perturber la production des cultures industrielles en profitant de gains de productivité sensibles, une demande effective se crée et favorise l'élargissement du marché intérieur, dont il est difficilement concevable qu'elle puisse, dans un délai raisonnable, provenir d'une autre source du circuit économique. A titre d'illustration, l'exemple du Ghana est édifiant. En effet, en 2008, avec des

taux de croissance économique et de la production vivrière estimés respectivement à 7,2 % et 9 %, le Ghana est l'un des rares pays africains ayant pratiquement atteint l'objectif du sommet mondial de l'alimentation de 1996 (réduction de moitié le nombre de ses habitants sous-alimentés).

La croissance accélérée de la petite exploitation agricole engendre des augmentations des productions et des revenus (amélioration du pouvoir d'achat des couches à faibles revenus) qui stimulent la demande des biens et des services. Les surplus de revenus sont surtout dépensés à l'achat des produits vivriers. Cette relation demeure aussi longtemps que les paysans ont des revenus suffisamment bas pour dépenser la majeure partie de leurs revenus à l'achat de produits alimentaires. La croissance de la production vivrière peut engendrer une croissance induite appréciable des revenus non agricoles et de l'emploi. Le surcroît de revenu dérivé de la croissance agricole peut créer une demande pour les biens et services non agricoles. Aussi, une portion du revenu additionnel est-elle dépensée également pour des produits non agricoles de base et pour des services ruraux qui sont principalement produits et fournis au niveau local. Cette transaction donnera naissance à un cycle positif, avec croissance des revenus de l'agriculture et des activités rurales non agricoles, chacune de ces activités soutenant la croissance de l'autre, et souvent celle de l'ensemble de l'économie.

Malgré l'introduction des cultures de coton, de l'anacarde et des cultures maraîchères dans les régions de savanes, la politique de diversification des cultures s'est jusqu'à présent limitée principalement à la zone forestière favorisée du point de vue climatique et où sont cultivées les spéculations les mieux rémunérées.

La crise militaro-politique que traverse la Côte d'Ivoire a été durement ressentie et de manière spécifique dans les régions Nord et Ouest avec un exode massif des populations et la détérioration de l'outil de production des agriculteurs. Selon (Anonyme, 2008), ces zones sont les pôles de développement les plus touchés par la pauvreté (les taux de pauvreté étant respectivement de 77,3 % et 63,2 % pour le Nord et l'Ouest). Cependant, ces régions disposent d'énormes atouts naturels qui attestent leur fonction de "greniers" de la Côte d'Ivoire. En termes de pauvreté, ces deux pôles sont suivis par ceux du Centre-Ouest (62,9 %), du Nord-Ouest (57,9 %), du Centre-Nord (57 %)

et du Nord-Est (54,7 %). Ces pôles de développement sus-mentionnés, propices à l'agriculture vivrière constituent donc les zones privilégiées où pourrait se réaliser en premier lieu la promotion de l'agriculture vivrière qui contribuerait donc à harmoniser le développement de tout le pays, et à réduire les disparités régionales en particulier entre régions de savanes et régions forestières.

La promotion de l'agriculture vivrière vise aussi à susciter l'avènement d'exploitations agricoles aptes à maîtriser des productions modernes compétitives et rémunératrices. Une modernisation de l'agriculture, couplée d'un renforcement des capacités des acteurs, est également seule susceptible de retenir à la terre les paysans les plus dynamiques en particulier les jeunes et par conséquent de maintenir la migration urbaine, l'une des préoccupations majeures de l'Etat ivoirien dans des limites acceptables.

La politique de promotion des produits vivriers peut être soutenue par les exemples du Sénégal et du Niger dans la sous-région. En 1960, la production arachidière représentait 66 % des exportations sénégalaises. Cette production est passée de 731 209 t en 2009 à 1 032 631 t en 2010. A partir de cette production récente, 385 000 t d'huile d'arachide sont écoulées pour un chiffre d'affaires d'environ 428 milliards de francs CFA. En outre, avec une production de 300 000 t, le chiffre d'affaires afférent à l'arachide de bouche est estimé à 60 milliards de francs CFA. Ainsi, la production arachidière génère un chiffre d'affaires global de 488 milliards de francs CFA, soit plus du cinquième du budget national en 2011 (Anonyme, 2007). Au Niger, depuis l'indépendance, la production et la valeur marchande de l'oignon ont connu une croissance impressionnante. La production nationale s'élève à 500 000 t. Les producteurs réalisent un chiffre d'affaires d'environ 47 milliards de francs CFA (Anonyme, *op cit*). L'oignon nigérien a conquis le marché sous-régional et constitue un des piliers économiques les plus importants du pays. La filière contribue de façon directe ou indirecte à l'emploi et au cadre de vie de plus d'un million de personnes composé principalement de producteurs. Au niveau international, au cours de ces deux dernières décennies, l'expérience Thaïlandaise constitue la meilleure démonstration que la lutte contre la faim permet de réduire la pauvreté. S'appuyant principalement sur la réduction de la malnutrition et la promotion du développement rural, une politique d'atténuation de la pauvreté a permis

de rabaisser la proportion des pauvres de 32 % en 1988 à 11 % en 1996 (FAO, 2002). En effet, une recherche nationale avait indiqué que les régimes alimentaires des populations (en particulier des nourrissons et des jeunes enfants) rurales pauvres présentaient des carences en protéines, vitamines A et autres oligo-éléments. Il en a résulté un cercle vicieux de santé précaire et de manque d'énergie au niveau de la vie de ces personnes. Lancé dans tout le pays, un programme ambitieux du gouvernement avait prévu une éducation nutritionnelle, de meilleurs soins de santé primaire, une amélioration de la production vivrière et une alimentation d'appoint pour les jeunes enfants. Après une décennie, la grave malnutrition a été éliminée chez les enfants d'âge préscolaire. La malnutrition infantile a chuté de 35 % à 10 %. En d'autres termes, au fur et à mesure que les gens prennent des forces à partir d'une bonne alimentation, ils travaillent davantage de sorte que les revenus augmentent et la pauvreté diminue.

En outre, Selon la même source de la FAO, des travaux de recherche de la Banque Mondiale en Inde attestent que résorber la malnutrition est une condition indispensable à la croissance économique. En conséquence, cette institution de Bretton Woods recommande aux pays en développement d'accroître leurs dépenses dans les programmes de nutrition et de production vivrière comme moyen de lutte contre la pauvreté.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les cultures industrielles ont constitué jusqu'à présent le fondement de la politique de développement agricole de la Côte d'Ivoire. Cette politique a permis au pays d'enregistrer des performances économiques remarquables. Cependant, les cultures d'exportation, sources de devises importantes, sont confrontées depuis quelques décennies aux incertitudes des cours mondiaux ; il en résulte une capacité plus limitée de financement des importations. Dans le nouveau contexte de crise alimentaire internationale de ces dernières années, il est nécessaire et important pour le pays de se doter non seulement de politiques efficaces de production de denrées alimentaires, mais de disposer d'un système performant de distribution et d'approvisionnement des marchés afin de

satisfaire les besoins croissants du marché intérieur et les débouchés potentiels de la CEDEAO. Le changement de stratégie de développement de la production agricole axé sur une promotion accélérée des produits vivriers aura des retombées favorables non seulement sur la qualité de l'alimentation de la population et sur la réduction des denrées déficitaires, mais aussi, sur l'élargissement du marché national, la redynamisation de toute l'économie et partant la réduction du chômage et de la pauvreté. En effet, l'analyse économétrique a montré qu'il existe une relation positive entre le PIB et la production vivrière ; selon le modèle, 88,5 % des variations du PIB sont expliquées par les variations de la production vivrière. Ainsi, une variation de 1 % de la production vivrière engendre une augmentation de 0,415 % du PIB.

La promotion de l'agriculture vivrière comme moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire est soutenue par des travaux de recherche de la Banque Mondiale en Inde attestant que combattre la malnutrition est une condition indispensable à la croissance économique. En outre, la confirmation empirique est fournie par l'expérience en Thaïlande de l'application d'un programme de nutrition et d'amélioration de la production vivrière qui a permis de réduire le taux de la pauvreté de 32 % en 1988 à 11 % en 1996. En effet, au fur et à mesure que les gens prennent des forces à partir d'une bonne alimentation, ils travaillent davantage de sorte que les revenus augmentent et la pauvreté diminue. La politique agricole des pays africains devrait donc être réorientée et redynamisée en donnant la priorité à la fonction nourricière, la garantie de la qualité de l'alimentation de la population et des revenus adéquats pour les agriculteurs. La promotion d'une agriculture vivrière compétitive doit reposer sur la modernisation et la mécanisation agricole : (a) accès des petits exploitants aux intrants essentiels (semences améliorées, engrais) ; (b) investissements publics en matière d'infrastructure et d'irrigation ; (c) accroissement des investissements publics et privés dans l'agriculture, en particulier dans la recherche-développement ; (d) transformation et valorisation des produits agricoles ; (e) promotion de circuits de commercialisation efficaces (organisation des marchés et des circuits de distribution en renforçant le système de diffusion de l'information commerciale) ; (f) renforcement des capacités des paysans.

Dans sa quête de promotion de l'agriculture vivrière, la Côte d'Ivoire devra toujours maintenir l'expansion des exportations agricoles (palmier à huile, cacao et hévéa en particulier) malgré les problèmes conjoncturels actuels, ces deux stratégies doivent aller de pair, le but étant que les importantes recettes d'exportation soient allouées à des dépenses prioritaires autres que le financement des importations des produits vivriers. Il est donc concevable de mener une stratégie qui associe l'expansion des cultures industrielles à la limitation d'un déficit alimentaire prononcé. Par conséquent, la promotion de l'agriculture vivrière entreprise par le Gouvernement ivoirien, soutenue par une politique appropriée, peut constituer le moteur du développement économique de la Côte d'Ivoire.

Au niveau des perspectives, une politique adéquate de distribution des revenus amènerait la plupart des consommateurs urbains pauvres à augmenter leur pouvoir d'achat et s'approvisionner en produits locaux. De plus, la conservation des denrées alimentaires rendrait le marché national plus stable dans la mesure où l'offre des vivriers deviendrait plus régulière et pourrait satisfaire la demande sur toute l'année. Un traitement des produits alimentaires faciliterait aux ménagères la planification de leurs achats sur une longue période. En outre, une telle transformation créerait des plus-values et allongerait la durée de vie des produits. Elle ouvrirait ainsi aux vivriers nationaux des possibilités d'exportation; (à l'instar de l'attiéké vendu dans la sous-région et de l'igname (Bonfoutou) commercialisée dans les années 90). Il convient également d'envisager la transformation de la banane plantain en produits finis. Cette politique de transformation doit être soutenue par un marketing dynamique et novateur au plan national et international. Compte tenu des débouchés potentiels extérieurs, l'agriculture vivrière peut envisager des surplus dans le cadre de l'ensemble régional (parfois déficitaire (CEDEAO)). En effet, avec environ 300 millions de personnes, ce marché représente un potentiel considérable pour l'exportation des vivriers d'origine ivoirienne.

En d'autres termes, si la campagne pour l'autosuffisance alimentaire prônée par l'Etat ivoirien se matérialisait par la mise en place des politiques performantes de production, de transformation de denrées alimentaires et de dotation des circuits efficaces de distribution et d'approvisionnement des marchés, elle

correspondrait à des intérêts socio-économiques bien-fondés.

REFERENCES

- Anonyme. 2000. Enquête socio-économique sur la consommation du riz local en Côte d'Ivoire, ADRAO Abidjan. document technique, 42 p.
- Anonyme. 2002. Enquête sur les conditions de vie des ménages, Institut National de la Statistique, Abidjan, 68 p.
- Anonyme. 2008. Enquête sur les conditions de vie des ménages, Institut National de la Statistique, Abidjan, 79 p.
- Anonyme. 2009. Statistiques douanières, Ministère du commerce, Abidjan ; 36 p
- Anonyme. 2010. Etude de faisabilité d'un plan national de développement des vivriers en Côte d'Ivoire : Atelier de réflexion et de validation des termes de référence d'un programme National de vivriers, BNETD, Abidjan, 30 p.
- Anonyme. 2010. Programme National d'Investissement Agricole, Ministère de l'Agriculture Abidjan ; 81 p.
- Anonyme. 2010. Bulletin d'information : les causes de la crise mondiale alimentaire, FIRCA, Abidjan, 5 p
- Banque Mondiale. 2010. Côte d'Ivoire_Country Meta_Data, Abidjan, 56 p.
- Chataigner J.1985. Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte d'Ivoire, Revue Economie et Société n°7- AG.18, pp 57 - 81.
- FAO. 2001. Lutter contre la faim pour réduire la pauvreté/ Document technique, Rome, 38 p.
- FAO. 2002. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture / Document technique, Rome p. 287 - 393.
- FAO et Programme Alimentaire Mondial. 2009. Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux, Abidjan, 65 p.
- Kouadio A. 2007. Prévision de la production nationale d'arachide au Sénégal, Université de Liège, 54 p.
- Rangarajan C. 1982. Agricultural growth and industrial performance in India, IFPRI, Washington DC, 46 p.
- Yabilé K. 1986. Autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire : paradoxe ou réalisme socio-économique, Revue Française d'Economie rurale N° 175, Sept - Oct., p 44 - 49.